

## **COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 OCTOBRE 2012**

Le conseil municipal, dûment convoqué le 25 septembre 2012, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Dominique PETRONE, maire.

Etaient présents : Jacky NOUET – Corinne DECOLLONGE – Christophe LAMBERT - Corinne TAPONAT – Christèle JOSSERAND – Jean-Pierre FONTIBUS

Excusés : Georges SILVESTRE – Christophe COQUART – Murielle BARBECOT

Absents : Magali TAFARO – Franck ALBANESE – Patrick DER-KEVORKIAN

Secrétaire de séance : Jacky NOUET

Le compte-rendu de la dernière séance n'apporte aucun commentaire.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de modifier l'ordre du jour en rajoutant l'approbation de l'avenant n°2 de la convention bibliothèque/école, l'assemblée accepte à l'unanimité.

### **DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ECOLE**

Monsieur le Maire communique la demande de subvention de l'école qui projette la pratique de 11 séances de natation pour deux classes : du cycle 2 de GS/CP et CP/CE1, d'avril à juin 2013. Une subvention de 2 168 € est sollicitée auprès de la commune, la coopérative scolaire finançant 1 000 €.

Monsieur FONTIBUS fait remarquer qu'un enfant ne peut apprendre à nager qu'à partir de 7 ans, ne serait-il pas plus logique de faire participer les enfants de CE1 CE2 à ses séances ? la présente remarque sera notifiée à la Directrice par Corinne DECOLLONGE.

Après en avoir délibéré, l'assemblée accepte à l'unanimité de verser une subvention de 2 168 € à l'école, ces crédits seront inscrits au budget primitif 2013.

### **DEMANDE DE REMISE GRACIEUSE DE PENALITES**

Monsieur le Maire donne lecture de la demande de remise gracieuse de pénalités du Centre des Finances Publiques concernant le paiement des taxes d'urbanisme de M. REYNAUD et Mme THORAN. Ceux-ci n'ayant pu régler dans les délais suite à une erreur de la banque qui a mis 3 semaines à leur fournir un carnet de chèques. Le Centre des finances émet un avis favorable à cette demande.

Après en avoir délibéré, l'assemblée accepte à l'unanimité cette remise gracieuse de pénalités d'un montant de 40 €.

### **AVENANT N° 2 CONVENTION BIBLIOTHEQUE/ECOLE**

Monsieur le maire présente l'avenant n°2 à la convention bibliothèque/école modifiant l'article 1 concernant l'accueil des classes qui se fera ½ journée par semaine de 9h 15 à 11h 15. Il précise que pour cette année scolaire, l'accueil se fera le jeudi.

L'assemblée accepte à l'unanimité les termes de cet avenant.

### **DEBAT SUR LE TRANSFERT DE COMPETANCE PETITE ENFANCE**

Monsieur le Maire résume les différentes réunions de la communauté de commune CENTRE DOMBES concernant le transfert de compétence petite enfance et explique la procédure en cours, à savoir : dans un premier temps le conseil communautaire se prononce sur ce transfert avant que les conseils municipaux se prononcent à leur tour.

### **QUESTIONS DIVERSES**

M.PETRONE :

- le changement de délégataire du service de l'assainissement collectif s'est effectué le 1<sup>er</sup> octobre, c'est désormais LA LYONNAISE DES EAUX qui assure cette gestion. Madame TAPONAT rappelle la nécessité de faire le point tous les trimestres, Monsieur NOUET se charge de ce contrôle.

- les commerçants demandent une zone de stationnement limitée à 2 ou 3 heures sur le parking en face de celui limité à 15 mn. Monsieur le maire a rendez-vous avec la gendarmerie afin qu'il soit instauré une procédure de sanction sur les stationnements qui ne respectent pas la réglementation.

- point sur la rencontre avec monsieur le trésorier qui viendra faire une présentation lors d'une prochaine séance de conseil, il est à noter que les finances communales sont saines.

- une relance est faite auprès des lotissements privés au sujet du réseau d'éclairage public, à ce jour un seul lotissement a répondu sur 5 lotissements privés.

- présentation de la réunion sur le Parc Naturel Régional de la Dombes (PNR)

M.NOUET :

- le conseil municipal jeunes a programmé l'achat d'une borne de propreté hygiène canine pour un montant de 400,66 € TTC, l'assemblée valide cet achat.

- rappelle l'opération « à deux pas le commerce de proximité » organisée par la Chambre de Commerce qui se déroulera du 17 au 27 octobre, le matériel a été réceptionné et distribué aux commerçants.

- l'information défibrillateur s'est déroulée le 22 septembre dernier, il y a eu peu de participants.

- information sur l'élaboration du Plan Communal de Sauvegarde (PCS), Monsieur le Maire rappelle que le DICRIM a déjà été approuvé.

- le dossier du curage du fossé de la station d'épuration qui se jette dans la Brévonne est clos.

- participation au forum sur la jeunesse qui s'est déroulé vendredi 28 septembre à Bourg en Bresse.

- suite à l'élection de Charline CHEVALIER MISS AIN, la municipalité organise une manifestation le 12 octobre prochain à la salle des fêtes.

- Hélianthe fera une information dans le courant du 1<sup>er</sup> trimestre 2013.

La séance est levée à 23h 15.